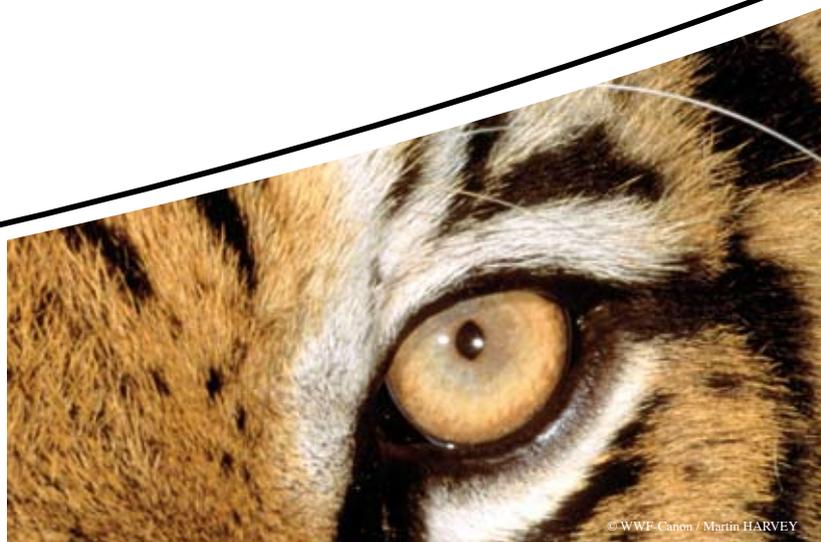




*pour une planète vivante\**



© WWF-Canon / Anton VORAUER



© WWF-Canon / Martin HARVEY

● Climat ● Pêche ● Agriculture ● Forêts

# Manifeste du WWF-France **pour une présidence française ambitieuse**

Juin 2008

Le WWF en quelques mots.....	3
Introduction de Claude Dumont & Serge Orru.....	5
<b>[ Climat-Energie ]</b> .....	6
<b>[ Pêche ]</b> .....	14
<b>[ Agriculture ]</b> .....	18
<b>[ Forêts ]</b> .....	22

## Le WWF en quelques mots

Aujourd'hui, il est devenu évident que l'air, l'eau les sols sont pollués, les ressources naturelles sont trop exploitées, les milieux naturels sont détruits et les espèces animales et végétales disparaissent.

Face à ces atteintes répétées contre la planète et ses habitants, le WWF agit au quotidien depuis 1961. Le WWF, est la plus importante organisation indépendante de protection de l'environnement dans le monde. Forte de ses 5 millions de membres et d'un réseau de 40 000 permanents, elle agit à travers plus de 12 000 projets de terrain menés dans plus de 230 éco-régions ce qui lui permet de participer activement à la préservation de 85% de la richesse et de la diversité naturelles.

Le WWF-France a été créé en 1973. Il fête cette année ses 35 ans. Devenu fondation en juin 2004, le WWF-France conduit une cinquantaine de projets de terrain dans l'hexagone, régions méditerranéennes et alpines en priorité et dans les territoires d'Outre Mer, notamment en Guyane et en Nouvelle-Calédonie. Plus de 145 000 donateurs et de 12 000 bénévoles soutiennent son action.

## Engager à agir au quotidien pour la préservation d'une planète vivante

La mission du WWF est de stopper la dégradation de l'environnement dans le monde et de construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature en préservant la diversité biologique, en garantissant l'utilisation durable des ressources naturelles renouvelables et en encourageant des mesures destinées à réduire la pollution et la surconsommation.

Le WWF-France mène des actions pour la sauvegarde des espèces et la protection des forêts, des eaux douces, des océans et des côtes, du climat, de l'Outre Mer et lutte activement contre les pollutions chimiques. Il assure la promotion de modes de vie durables et est engagé dans de nombreuses actions d'éducation à l'environnement auprès des jeunes publics.

Ces diverses missions prennent la forme d'actions de terrain, de lobby juridique et politique, d'éducation, de formation mais aussi d'actions de sensibilisation.

## Acteur du changement

La philosophie du WWF est fondée sur le dialogue et l'action. Dans le respect de cette philosophie, le WWF recherche, avec l'ensemble des acteurs (pouvoirs publics, collectivités territoriales, entreprises, associations, citoyens) des solutions techniques, économiques, et sociales pour la protection de notre planète et la mise en place d'un développement durable.

Il encourage les initiatives à tous les niveaux (gouvernements, entreprises, associations et particuliers) et développe des partenariats constructifs tant avec les acteurs publics (UE, MEEDDAT, MAE, Région PACA, Arles) qu'avec les entreprises (Carrefour, Gaz de France, Caisse d'Epargne, Tétrapak, etc.)

Acteur du changement, le WWF-France est un catalyseur d'énergie au sein du monde associatif français. Pour cela, le WWF est à l'origine de l'Alliance pour la Planète, plateforme d'actions regroupant 80 acteurs majeurs de l'écologie française comme Greenpeace, les Amis de la Terre, le CNIID, Fondation Sciences Citoyennes, Objectif Bio, Agrisud, etc. Dans le cadre de l'Alliance, le WWF a initié des opérations comme 5 minutes de répit pour la Planète, opération d'extinction des lumières reprise depuis dans le monde comme le symbole de la mobilisation contre le dérèglement climatique. Il a été aussi l'un des acteurs incontournables du Grenelle de l'Environnement sur des dossiers aussi variés que la protection des espèces (trames vertes et bleues, lutte contre la surpêche), la généralisation des achats publics de bois certifiés et l'interdiction de l'importation de bois d'origine illégale, la promotion de l'étiquetage écologique, la lutte contre l'écoblanchiment ou greenwashing, les nouveaux indicateurs de richesse.

**Retrouvez avec le WWF le goût de l'engagement au service d'une planète vivante.**

**Nous avons besoin de vous.**



En acceptant la proposition des ONG d'organiser un Grenelle de l'Environnement, le Président de la République s'est donné un objectif particulièrement ambitieux, celui d'une France exemplaire.

Cette volonté a été réaffirmée solennellement lors du discours de clôture du Grenelle : « *La France (...) veut être en avance et elle veut être exemplaire* », « *La France sera dorénavant, à la tête de la politique environnementale européenne, avec la Commission et le Parlement européens (...) toutes les initiatives de la Commission pour accroître les normes, nous les soutiendrons* ».

La France aura la responsabilité de la présidence du Conseil de l'Union européenne de juillet à décembre 2008. Elle disposera ainsi de six mois pour impulser une politique d'excellence environnementale - comme l'a fait l'Allemagne pendant sa présidence -, à la hauteur du défi historique que constitue **l'urgence écologique reconnue par le Président de la République**.

Le WWF-France souhaite attirer l'attention du Président de la République et du gouvernement français sur **quatre priorités** qui seront sur l'agenda de la présidence française de l'Union européenne :

- 1. le climat**
- 2. la pêche**
- 3. l'agriculture**
- 4. la forêt.**

Sur ces quatre priorités – qui font partie des défis majeurs de ce siècle que sont la lutte contre les changements climatiques et la perte de biodiversité – **la présidence française de l'Union européenne constitue une opportunité historique pour notre pays d'affirmer son leadership tant au niveau européen qu'international.**

Pour cela, la France devra incarner une volonté politique faite d'ambition et d'exemplarité dans la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, puis dans sa présidence de l'Union européenne.

Cet enchaînement des dynamiques nationales, puis européennes et enfin internationales se déroulera sur une séquence très courte : le second semestre 2008.

De sa réussite dépendra en grande partie le bilan du quinquennat de Nicolas Sarkozy dans le domaine environnemental et en particulier dans celui de la lutte contre les changements climatiques. En effet, la France aura la lourde responsabilité de conduire les négociations sur l'un des ensembles législatifs les plus importants de toute l'histoire de l'Union européenne : le paquet Energie Climat, mais aussi de représenter les 27 lors des négociations internationales sur l'avenir du Protocole de Kyoto.

C'est aussi pendant cette séquence - et sur ces quatre même priorités - que pourra être appréciée la volonté réelle de la France et de l'Union européenne de limiter les impacts environnementaux, économiques et sociaux des pays du Nord sur ceux du Sud.

Fruit d'un travail d'expertise et du dialogue avec les acteurs concernés, les propositions du WWF sont toutes applicables rapidement. Si elles étaient mises en œuvre, elles permettraient à notre pays d'accéder à l'exemplarité à laquelle il aspire.

En raison des enjeux environnementaux majeurs de cette présidence, le WWF-France en établira une évaluation en 2009.

Claude Dumont, *Président du WWF-France*  
Serge Orru, *Directeur général du WWF-France*

# -30% d'émissions de GES en 2020, c'est possible

## > CONTEXTE Les enjeux d'une présidence française réussie <

A partir du 1er juillet 2008, la France présidera l'Union européenne. Cette présidence arrive à un moment crucial de la lutte contre les changements climatiques. Début décembre 2008, la France sera l'ambassadrice de l'UE au Sommet de Poznan, dernière étape avant l'ultime rendez-vous de Copenhague de décembre 2009 où un accord sur l'avenir du Protocole de Kyoto devra impérativement être trouvé. Pendant le Sommet de Poznan et, en amont, au sein de l'UE, la France doit défendre les positions indispensables au succès des négociations internationales. Au niveau européen, elle doit répondre aux faiblesses actuelles du paquet Energie Climat pour assurer la crédibilité internationale de l'UE et lancer sa transition vers une société sobre en gaz à effet de serre (GES).

La présidence française de l'Union européenne (UE) donne ainsi à la France une opportunité historique et une lourde responsabilité. Elle sera principalement évaluée sur la gestion qu'elle aura faite du paquet Energie Climat et sur son action en tant qu'ambassadrice de l'UE sur la scène internationale.

### L'enjeu international

*« On est tous d'accord. Le changement est réel et nous, les humains, en sommes la principale cause. Pourtant même à l'heure actuelle, peu de personnes réalisent vraiment la gravité de la menace ou son immédiateté. J'ai toujours considéré le réchauffement climatique de la planète comme un sujet d'une urgence extrême. Maintenant, je crois qu'on est au bord d'une catastrophe si l'on n'agit pas ».*

**Ban Ki-moon secrétaire général des Nations Unies**  
«At the tipping point» International Herald Tribune, 16/11/2007

### ► Affronter l'urgence extrême des changements climatiques

S'il n'est pas limité, le réchauffement de la planète aura des conséquences dramatiques sur nos sociétés : perte massive de biodiversité, manque d'eau, chute de la productivité agricole, multiplication et intensification des événements climatiques extrêmes comme les inondations ou les tempêtes. Selon le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), la population souffrant d'un manque de nourriture se comptera en centaines de millions de personnes vers

la fin du siècle; celle souffrant d'un manque d'eau en milliards. Les « migrants du climat » pourraient être un milliard à l'horizon 2050 (1), exacerbant les conflits actuels et en créant de nouveaux. Sur la base des travaux du GIEC, le **WWF demande à tous les pays du monde d'œuvrer afin de limiter le réchauffement global en deçà de 2 degrés d'ici 2100 par rapport aux températures pré-industrielles**. Le WWF se félicite que ce seuil de 2°C ait été entériné par plusieurs pays dont l'Union européenne.

Selon les scientifiques du GIEC, des actions fortes et immédiates sont indispensables au niveau mondial pour limiter le réchauffement en deçà de 2 degrés : les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) doivent commencer à décliner dans les 15 prochaines années et être réduites de 50 à 85 % d'ici à 2050 par rapport à 2000. Mais depuis, et de manière très inquiétante, les dernières observations des scientifiques révèlent une sensibilité du climat plus forte que prévue jusque là, une fonte plus rapide des glaces comme l'a montré le récent rapport du WWF sur l'Arctique (2), une élévation plus importante du niveau des mers, une saturation plus forte des océans en CO2, le principal gaz à effet de serre. De plus, l'accumulation plus rapide que prévue de GES dans l'atmosphère nous oblige à réduire nos émissions encore plus rapidement pour réussir à limiter le réchauffement climatique.

**C'est pourquoi le WWF préconise une réduction de 80% des émissions mondiales en 2050 par rapport à 1990.**

### ► L'inaction coûtera bien plus chère que l'action

**Cet objectif est-il utopiste ? Le WWF a montré dans son rapport « Les solutions du climat – vision du WWF à 2050 » (3) comment cet objectif pouvait être atteint.**

Les scientifiques du GIEC mettent également en avant la faisabilité de cet objectif : le coût économique d'une telle action sera limité, au pire des cas, à 5.5 % du PIB mondial en 2050. Pour un objectif un peu moins ambitieux, Sir Nicholas Stern a, dans son fameux rapport, évalué ce coût à 1% du PIB mondial. Et encore, ces estimations ne tiennent pas compte de différents effets positifs comme l'amélioration de la sécurité énergétique, une plus grande stabilité géopolitique, une relocalisation de l'emploi ou les bénéfices pour la santé de la réduction de la pollution locale.

Quoi qu'il en soit, **le coût économique de l'action sera bien plus faible que le coût de l'inaction : Sir Nicholas Stern évalue ce dernier à 20% du PIB mondial – soit davantage que les deux guerres mondiales ou la grande dépression des années 30.**

Depuis, il s'est vu contraint de noircir le tableau : les observations scientifiques des deux dernières années l'ont récemment conduit à déclarer que son rapport sous-estime la menace climatique.

## ► Nations développées et pays en développement : une responsabilité et une capacité d'action inégales face aux changements climatiques`

Les pays en développement dans leur ensemble émettent aujourd'hui autant de GES que les pays industrialisés. De fortes réductions d'émissions sont donc indispensables dans ces deux groupes de pays. **Cependant les nations riches ont une responsabilité et une capacité d'action plus fortes que les pays en développement.** Elles ont tout d'abord une responsabilité historique puisqu'elles sont à l'origine d'à peu près trois quarts du CO2 d'origine fossile émis depuis 1850. Mais elles ont également une responsabilité présente : aujourd'hui, un habitant d'un pays industrialisé émet en moyenne quatre fois plus de gaz à effet de serre que celui d'un pays en développement. Enfin, la capacité technique et financière des pays industrialisés à agir contre les changements climatiques est beaucoup plus importante : le revenu de leurs habitants est en moyenne cinq fois plus élevé que dans les pays en développement. **Ces principes de responsabilité et de capacité à agir différenciées ont été définis par la communauté internationale dans le cadre de l'ONU.**

L'**index Greenhouse Development Right** a été développé par l'Environment Stockholm Institute et Ecoequity afin de passer des principes aux chiffres (4). Il en ressort que, étant données leur responsabilité et leur capacité à agir, les Etats-Unis devraient supporter environ un tiers du coût mondial des changements climatiques – réduction des émissions de GES et adaptation – et l'UE à 27 un quart. La Chine moins d'un quinzième et l'Inde moins d'un trois-centième... Les pays industrialisés doivent ainsi supporter l'immense majorité du coût mondial des changements climatiques.

## ► Les pays industrialisés doivent impérativement soutenir les pays en voie de développement

**C'est pourquoi les efforts entrepris par les pays en développement pour réduire leurs émissions et s'adapter aux changements climatiques doivent être soutenus financièrement et technologiquement par les pays riches.** Ce soutien est non seulement moralement juste mais avant tout **politiquement indispensable** à la définition d'un accord ambitieux entre pays industrialisés et pays en développement sur l'avenir du Protocole de Kyoto qui devra être finalisé lors du Sommet de l'ONU à Copenhague fin 2009. C'est ce qui a été mis en avant lors du dernier Sommet qui s'est tenu à Bali fin 2007.

Un récent rapport du secrétariat de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique évalue à 90 milliards de dollars US l'investissement annuel nécessaire d'ici à 2030 dans les pays en développement, ne serait-ce que pour stabiliser les émissions mondiales (5).

OXFAM estime à 50 milliards de dollars US le coût annuel de leur adaptation, voire beaucoup plus si le réchauffement n'est pas contenu (6). Rappelons que les pays qui sont et seront les premières victimes des changements climatiques contribuent marginalement aux émissions mondiales. L'absence d'investissements à l'égard des pays du Sud laissera les nations développées face à une **situation géopolitique particulièrement explosive**. Etant donnée sa responsabilité et sa capacité à agir, c'est plusieurs dizaines de milliards de dollars US que l'UE doit être à même de mobiliser annuellement via des financements publics et privés.

## ► Les pays industrialisés doivent aussi réduire plus fortement et plus rapidement que les pays en voie de développement leurs propres émissions

**La raison est tout d'abord diplomatique :** les négociations internationales dans le cadre de l'ONU montrent bien qu'il s'agit d'une condition indispensable à l'engagement des grands pays émergents dans la réduction de leurs émissions.

**Les raisons sont également technique et économique.** Un tel effort de réduction dans les pays industrialisés, qualifié de « domestique », est en effet indispensable au développement de technologies comme le stockage énergétique. Ces innovations constituent un formidable moteur de croissance et – étendues au reste du monde – permettront de rester, au moindre coût, en-deçà d'un réchauffement de 2°C d'ici 2100.

Cet effort de réduction domestique est également indispensable au développement de modes de vie compatibles avec cet objectif dans les pays industrialisés. Cela est nécessaire puisque ces pays – qu'on l'apprecie ou non – ont un rôle prescripteur quant à la perception du « bien vivre ».

Pour cela, et toujours en se basant sur les travaux du GIEC, les pays riches doivent réduire leurs émissions de GES de 25 à 40% d'ici à 2020 et de 80 à 95% d'ici à 2050 par rapport à 1990. Autrement dit, les émissions nettes des pays industrialisés pourront avoir à être nulles à l'horizon 2050.

Il existe donc **deux pré-requis** pour un succès des négociations internationales :

- **un soutien des efforts des pays en développement pour réduire leurs émissions et s'adapter aux changements climatiques ;**

- **un objectif ambitieux de réduction domestique des émissions dans les pays industrialisés.**

C'est ce que la France, en tant qu'ambassadrice de l'Union européenne, doit porter au sein des négociations internationales pour que l'UE affirme son

rôle de leader dans la lutte contre les changements climatiques – et pour garantir le succès de cette lutte.

**C'est à la lumière de ces deux pré-requis au succès que le WWF évaluera la stratégie de la France sur la scène européenne et évaluera la présidence française de l'Union européenne.**

## L'enjeu européen

Lors du Conseil de Printemps de 2007, les Etats membres de l'Union européenne se sont mis d'accord pour réduire leurs émissions de GES de 30% d'ici à 2020 par rapport à 1990 en cas d'un accord international satisfaisant, et de seulement 20% dans le cas contraire. Ils se sont également fixés un objectif de 20% d'énergie renouvelable dans leur consommation d'énergie et un objectif de 20% d'économie d'énergie. Cet accord historique a été salué par le WWF et les ONG environnementales - sous réserve de l'adoption d'un objectif de 30 et non de 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre - et a été concrétisé en janvier 2008 par une proposition de la Commission européenne, comprenant quatre directives, appelée «Paquet Energie Climat».

### Qu'est-ce que le paquet Énergie Climat ?

En janvier 2008, la Commission européenne a proposé un ensemble de quatre directives – appelé paquet Energie Climat – qui met en oeuvre certains des engagements pris au printemps 2007 :

- la répartition entre Etats membres de l'effort de réduction des émissions pour les secteurs non industriels (comme les transports, les bâtiments ou l'agriculture) ;
- la révision du marché de quotas à destination des industriels ;
- la répartition de l'objectif de 20% d'énergies renouvelables ;
- la promotion du captage et du stockage de carbone. Quelques semaines auparavant, la Commission avait proposé sa réglementation CO2 pour les voitures.

**Le paquet Energie Climat** est considéré comme l'un des ensembles législatifs les plus importants de toute l'histoire de l'Union européenne. Il va structurer la stratégie climat de l'UE pour les décennies à venir. **En assurant – ou non – la crédibilité de l'UE sur la scène internationale, il permettra à l'UE de parler d'une voix forte et conditionne donc la signature d'un accord ambitieux sur l'avenir du Protocole de Kyoto.**

**En l'état, le texte ne répond pas aux pré-requis nécessaires à un succès international. La France devra donc, pendant sa présidence et avant la Conférence de Poznan, amener ses partenaires à élever le niveau du paquet Energie Climat sur ces deux points.**

## ► Le paquet doit mettre en avant un objectif de réduction des émissions de 30%, sans recours aux crédits externes

En mettant en avant l'objectif de 20% de GES en moins par rapport à 1990, l'Union européenne donne l'impression de tabler sur un échec des négociations internationales. De plus, avec cet objectif, elle s'engage en fait à une réduction des émissions de seulement 12% par rapport à aujourd'hui, les Etats membres ayant d'ores et déjà réduit leurs émissions d'environ 8%. Cette position est donc très décevante de la part d'un continent qui se veut leader de la lutte contre les changements climatiques. Cela est d'autant plus décevant et incompréhensible que l'UE a récemment poussé pour inscrire dans le Plan d'action de Bali l'objectif de 25 à 40% pour les pays industrialisés, conformément aux indications du GIEC, et qu'elle a obtenu cette inscription dans le cadre du groupe de travail spécial sur l'avenir du Protocole de Kyoto.

De plus, dans le paquet actuel, **environ un quart de l'effort de réduction des émissions pourrait être effectué via des crédits externes (7)** – i.e. des crédits correspondant à des réductions d'émissions effectuées hors de l'UE – majoritairement issus du Mécanisme de Développement Propre (MDP). Le WWF a soutenu la création et le développement du MDP car il considère que ce mécanisme a un rôle important à jouer pour soutenir les pays en développement dans leur transition vers une économie sobre en GES.

**Mais ces crédits doivent venir en supplément d'un objectif ambitieux de réduction sur le territoire européen et non s'y substituer. C'est ainsi que l'UE sera le berceau des technologies et des modes de vie** qui permettront au monde de limiter le réchauffement à 2°C. C'est ainsi que l'UE exploitera pleinement les potentiels d'innovation et d'emplois qui résident dans la lutte contre les changements climatiques. C'est enfin ainsi que l'UE évitera d'importants surcoûts futurs : l'utilisation massive de crédits externes conduit en effet aujourd'hui à continuer à investir dans des technologies et infrastructures fortement émettrices de GES, qu'il sera difficile voire impossible de modifier dans le futur. Que ferons nous dans 30 ans des centrales électriques au charbon que nous continuons à construire sans captage et stockage du carbone ? Que ferons nous des bâtiments que nous construisons aujourd'hui avec des performances énergétiques minimales ?

## ► Le paquet doit soutenir fortement la réduction des émissions dans les pays en développement et leur adaptation aux changements climatiques

L'utilisation actuelle des crédits externes tient plus de la compensation – afin de continuer à émettre dans l'UE – que du soutien aux pays en développement. D'autant plus que la distribution géographique des projets MDP est encore très inégale : ces projets se situent quasi exclusivement dans les grands pays émergents. Le WWF

regrette également que l'UE ne tire pas de conclusion des derniers enseignements sur la qualité de ces projets. Comme l'a montré un rapport commandité par le WWF (8), l'intégrité environnementale et sociale de nombreux crédits est au minimum douteuse. Jusqu'à 40% des projets n'apporteraient aucune réduction d'émissions (9) ce qui affaiblit les objectifs européens et le soutien aux pays en développement. Les règles du MDP, notamment concernant la vérification, doivent donc être renforcées. **D'ici là, il est surprenant que l'UE continue d'accepter sur son territoire tous les crédits plutôt que de se limiter à des crédits de qualité** qui respectent les critères du label Gold Standard (10), identifié comme le meilleur label de qualité par un récent rapport commandé par le WWF (11).

Enfin, dans sa révision du marché de quotas CO2, la Commission propose de consacrer uniquement 20% du revenu de la mise aux enchères des quotas à la lutte contre le changement climatique... dont, parmi de nombreuses autres utilisations, une part non quantifiée pour soutenir les pays en développement. C'est donc au mieux quelques milliards d'euros qui pourraient être consacrés annuellement aux pays en développement. Bien loin des dizaines de milliards que l'UE devrait légitimement y consacrer.

## > Les DEMANDES du WWF-FRANCE <

**A un moment crucial de la lutte contre les changements climatiques, la présidence française de l'Union européenne donne à la France une opportunité historique et une lourde responsabilité. La présidence française de l'UE sera essentiellement évaluée sur sa conduite des négociations sur le paquet Énergie Climat et sur son action en tant qu'ambassadrice de l'UE sur la scène internationale.**

## Scène internationale : répondre aux pré-requis pour un succès des négociations

**Au sein de l'Union européenne et lors des négociations internationales la France doit défendre un objectif de réduction d'au moins 30% des émissions de GES sur le territoire des pays industrialisés d'ici 2020.**

**La France doit également pousser pour un accroissement massif du soutien aux pays en développement.** Elle est le porteur légitime et naturel de ce message de solidarité.

**Au delà des 30%, le WWF demande donc aux pays industrialisés de soutenir à hauteur d'un équivalent**

**de 15% de réductions d'émissions supplémentaires les pays en développement.** Ces 15% pourront par exemple se faire à travers des crédits issus d'un Mécanisme de Développement Propre étendu et avec des critères environnementaux et sociaux au moins égaux à ceux du label Gold Standard. Ou encore à travers les instruments qui seront développés pour favoriser le transfert de technologies propres et lutter contre la déforestation. Ces 15% pourront aussi prendre la forme de financement de Fonds, par exemple pour l'adaptation, une réduction d'émissions pouvant s'exprimer en euros grâce au marché de crédits GES.

La France doit défendre l'objectif « 30% domestique plus un équivalent de 15% supplémentaire pour les pays en développement » au niveau international. Les 15% permettraient de générer globalement de l'ordre de 100 milliards d'euros (12), dont environ 30 milliards en provenance de l'UE. Ces chiffres sont à la hauteur de l'enjeu, contrairement aux montants actuellement discutés.

## Europe : obtenir un paquet Énergie Climat à la hauteur des enjeux internationaux

La crédibilité de l'UE sur la scène internationale, et donc la réussite des négociations, dépendra fortement de sa capacité à traduire concrètement sur son sol les positions qu'elle défend. Pour cela, la France doit apporter une réponse aux faiblesses actuelles du paquet Énergie Climat proposé par la Commission.

Le calendrier est également extrêmement important. Les mesures du paquet Énergie Climat qui ne seront pas adoptées avant décembre 2008 ne permettront pas de nourrir la discussion lors du Sommet de l'ONU à Poznan. C'est pourquoi, **le WWF demande à la France d'œuvrer à l'adoption prioritaire, sous présidence française, des mesures du paquet Énergie Climat ayant un intérêt majeur pour les négociations internationales : répartition de l'effort pour les secteurs non industriels et révision du marché de quotas pour les industriels.** Ces deux mesures phares permettent en effet à l'UE d'afficher son ambition et de répondre aux pré-requis pour un succès international.

1 – Le WWF souhaite évidemment que l'UE se fixe au minimum l'objectif « **30% domestique plus un équivalent de 15% supplémentaire pour les pays en développement** ». Les mesures phares doivent être cohérentes avec cet objectif.

**Le WWF a démontré dans un rapport comment l'UE peut réduire ses propres émissions de plus de 30% d'ici à 2020** (13). Cet objectif, qui répond à l'urgence climatique, est non seulement réalisable mais aussi souhaitable d'un point de vue économique et social. Dans un monde où le baril de pétrole est à 100 US\$, il permettra à l'Europe d'économiser annuellement de l'ordre de 200 milliards d'euros (14). Le coût économique sera donc très

faible, ce que la Commission européenne a souligné dans son étude d'impact. Et encore cette étude ne prend-elle pas en compte l'amélioration de la sécurité énergétique, une plus grande stabilité géopolitique, le bénéfice pour la santé des Européens et pour leur système de santé, ou encore l'impact sur l'innovation, la compétitivité et l'emploi lié à une position pionnière de l'UE.

2 – **Le marché de quotas CO2 à destination des industriels** couvre 40% des émissions européennes et fournira de l'ordre de deux tiers de l'effort de réduction selon l'étude d'impact de la Commission. L'efficacité de ce marché est cruciale pour en faire la base d'un marché international de plus grande envergure après 2012 incluant des grands émergents et des pays industrialisés. La France doit donc veiller à **rendre ce marché efficace.** Pour cela, le marché doit être renforcé avec un plafond de quotas cohérent avec l'objectif de 30% domestique et une utilisation de crédits externes supplémentaire et de qualité.

Le WWF est satisfait de la proposition de la Commission visant à harmoniser les règles de ce marché au niveau européen et à **faire de la mise aux enchères la méthode d'allocation de référence des quotas.** Face à la pression des lobbies industriels, cette avancée historique ne doit pas être perdue. La mise aux enchères permet l'application du principe « pollueur-payeur ». Il s'agit de la méthode d'allocation la plus transparente. Comme souligné par les économistes, elle est également la plus efficace puisque, en rétablissant la vérité des prix, elle réoriente les choix des consommateurs vers les produits les plus respectueux du climat et incite fortement à l'innovation (15). Elle évite de plus l'émergence de « profits tombés du ciel » qui pénalisent en fin de compte les consommateurs tout en récompensant les plus grands pollueurs: les compagnies électriques de seulement cinq pays européens dont l'Allemagne et le Royaume-Uni pourraient réaliser jusqu'à 71 milliards d'euros de ces sur-profits entre 2008 et 2012, soit le PIB de la Slovénie, selon un récent rapport commandité par le WWF (16). Elle permet de plus de **générer des revenus**, plus de 60 milliards d'euros annuellement (17), indispensables à la lutte contre les changements climatiques et au **soutien des pays en développement.**

**Le WWF demande à ce que tous les quotas CO2 des industriels soient mis aux enchères dès 2013 et que l'ensemble du revenu soit utilisé dans la lutte contre les changements climatiques. La moitié du revenu doit être utilisée pour soutenir les pays en développement en s'ajoutant aux 15% de réduction d'émission supplémentaire.**

### Perte de compétitivité et fuites de carbone

La décision d'apporter un traitement spécial à certains secteurs pour éviter de potentielles pertes de compétitivité et des fuites de GES doit être basée sur des faits scientifiques. L'argument de la compétitivité est souvent invoqué sans réel fondement par certains secteurs désireux de se soustraire à la contrainte carbone. Il est plus que temps de rationaliser ce débat tant l'écart est grand entre ce que disent les

industriels et ce qui ressort des études économiques indépendantes. Le WWF soutient la Commission dans sa volonté de définir les secteurs vraiment sensibles à ce problème d'ici à 2010, sur la base d'une expertise scientifique plutôt que sur celle d'arguments et de données non vérifiées provenant de l'industrie elle-même.

Il n'est nul besoin d'aller plus vite en prétextant d'un besoin de stabilité de long terme pour les investisseurs: les secteurs étant réellement sensibles aux fuites de GES ont la capacité de le prouver. Seuls ceux ayant tendance à exagérer la réalité doutent de leur capacité à convaincre des experts indépendants et ont donc intérêt à accélérer le processus. Enfin, ce n'est pas avant 2010 que l'UE connaîtra le résultat des négociations internationales sur l'avenir du Protocole de Kyoto et donc les engagements de l'industrie dans le reste du monde. Le WWF rappelle que le meilleur moyen de répondre au problème des fuites de carbone est encore de parvenir à un accord international ambitieux.

## Élever le niveau d'ambition de l'ensemble des mesures européennes sur le climat

Outre les deux réglementations prioritaires que sont la répartition de l'effort pour les secteurs non industriels et la révision du marché de quotas pour les industriels, le WWF attend de la France qu'elle fasse avancer, sinon adopter, d'autres mesures. Certaines font d'ores et déjà partie du paquet Énergie Climat. D'autres, et avant tout celles relatives à l'efficacité énergétique, en sont malheureusement absentes. Le WWF tient également à souligner le rôle d'autres réglementations – libéralisation des marchés de l'énergie ou révision du budget européen – qui doivent aussi être prises en compte dans la stratégie européenne sur le climat.

### ► Répartition de l'objectif Energies Renouvelables

Le WWF se félicite de la déclinaison opérationnelle de l'objectif de 20% d'énergies renouvelables en 2020 fixé par le Conseil de Printemps de 2007. Cet objectif contribue à la lutte contre les changements climatiques mais touche aussi aux questions de sécurité énergétique ou de l'aménagement local. Cependant :

- Pour atteindre l'objectif de 20% d'énergies renouvelables en 2020, des objectifs intermédiaires et contraignants doivent être définis.

- Le système de certification des agrocarburants doit être renforcé pour garantir des critères sociaux et environnementaux solides, et étendu à toutes les bio-énergies. Si une telle certification n'est pas adoptée, l'objectif de développement des agrocarburants devra être révisé.

- Les systèmes nationaux de tarif d'achat ont fait leur

preuve pour développer les énergies renouvelables. Ils ne doivent pas être mis en danger par les mécanismes de flexibilité envisagés au niveau européen.

### ► Développement de la Capture et du Stockage du Carbone

La Capture et le Stockage du Carbone est un compromis pragmatique entre l'importance du charbon dans certains pays et l'objectif de réduire de 80% les émissions mondiales d'ici à 2050. Dans ce contexte, le cadre légal proposé par la Commission pour le développement de cette technologie est jugé comme relativement solide par le WWF. Cependant, le WWF estime que :

- Aucune nouvelle centrale électrique ne devrait être construite avant d'avoir prouvé que les mesures de maîtrise de la demande, d'efficacité de l'offre telle que la co-génération ou des sources renouvelables ne sont pas capables de couvrir le besoin énergétique identifié.

- S'il est cependant nécessaire d'utiliser une énergie fossile conventionnelle, un plafond d'émission doit être respecté. Le WWF demande l'établissement d'un plafond contraignant de 350g de CO<sub>2</sub>/kWh pour toute nouvelle centrale à partir de 2015 et du même plafond à partir de 2020 pour les centrales existantes.

- Enfin, une surveillance obligatoire, indépendante et en temps réel des sites de stockage est nécessaire, tout comme le développement de plans d'urgence en cas de fuite des réservoirs de stockage du carbone.

### ► Performance CO<sub>2</sub> des voitures

La proposition concernant la performance CO<sub>2</sub> des voitures s'attaque à une des sources d'émissions ayant la plus forte croissance au niveau européen. Elle ne fait pas partie du paquet Energie Climat proprement dit mais est essentielle à l'atteinte de l'objectif de réduction des émissions de l'UE. Si le WWF se félicite que cette proposition mette enfin un terme à l'approche volontaire avec les constructeurs automobiles qui a échoué, il demande cependant plusieurs améliorations :

- Les constructeurs automobiles doivent être tenus pour responsables de l'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs véhicules à 120gCO<sub>2</sub>/km d'ici à 2012. Cela signifie qu'aucun traitement spécial ou crédit ne doit leur être accordé pour des véhicules « flex fuel » : la « décarbonisation » des carburants est de la responsabilité des fournisseurs de carburant.

- Pour la même raison, cet objectif devrait être exprimé en fonction d'un paramètre d'efficacité énergétique, indépendant du vecteur énergétique, afin de conduire à une amélioration de l'efficacité des véhicules, par exemple en kilowatt-heure par kilomètre.

- Il est nécessaire d'établir des objectifs de long terme pour donner aux constructeurs la certitude réglementaire nécessaire aux décisions d'investissement : l'équivalent

de 80gCO<sub>2</sub>/km doit être fixé à l'horizon 2020 et 60g en 2025.

- Toute différenciation des objectifs par véhicule doit être faite en fonction de la surface au sol des véhicules, et non en fonction de leur poids.

- Enfin, la pénalité doit être de 150€ par voiture et par gramme de CO<sub>2</sub> supplémentaire.

### ► Autres mesures concernant le transport

- Afin de faciliter le report modal, il est nécessaire – et économiquement efficace – d'internaliser les coûts externes du transport de marchandises (pollution locale, émissions de gaz à effet de serre, bruit, sécurité...). Pour cela, le processus de révision de la directive Eurovignette doit être lancé dès la fin de l'évaluation économique des coûts externes prévue mi-2008.

- La proposition d'inclure dans le marché de quotas le secteur maritime devrait émerger prochainement. Elle doit garantir que les émissions de ce secteur soient fortement réduites. Concernant l'aviation, l'idée d'une taxe kérosène au niveau européen doit être relancée afin d'assurer un traitement équitable entre les différents modes de transport. L'inclusion de ce secteur dans le marché de quotas ne suffira pas – loin de là – à réduire fortement ses émissions.

### ► Renforcement des politiques d'efficacité énergétique

Au Conseil de printemps 2007, l'Union européenne s'est fixée un objectif concernant le premier pilier de la lutte contre les changements climatiques : réduire de 20% sa consommation d'énergie primaire en 2020 par rapport à un scénario tendanciel. Cet objectif est économiquement profitable : la Commission rappelle régulièrement que l'UE continue de gaspiller 20% de son énergie par manque d'efficacité énergétique. Cela permettrait d'économiser 60 milliards d'euros par an (18), voire beaucoup plus étant donnée la récente envolée des prix de l'énergie (19), tout en créant un million d'emplois. Malheureusement, cet objectif d'efficacité énergétique a disparu du Paquet Energie Climat et n'a toujours pas de valeur contraignante.

- Pour faire face à l'inertie de nos sociétés, le WWF demande à la France de veiller à ce que cet objectif devienne contraignant avant le Conseil de Printemps de 2009 et d'œuvrer en ce sens dès le prochain Conseil de l'Environnement.

- Le respect de cet objectif de 20% passe tout d'abord par un renforcement des directives existantes sur l'efficacité :

• La révision de la directive Bâtiments doit conduire à l'adoption de normes contraignantes pour la consommation d'énergie de tous les bâtiments. Cette révision seule pourrait contribuer à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de 460Mt d'ici à 2020 selon des estimations de

l'industrie. C'est deux fois plus que l'effort demandé actuellement par la Commission à l'ensemble des secteurs non industriels : moins de 200Mt.

• La Directive Eco-conception doit conduire à des normes strictes et dynamiques pour les produits concernés et à une généralisation d'une étiquette énergie régulièrement mise à jour.

- Le WWF soutient la proposition française d'une TVA réduite pour les appareils les plus efficaces du point de vue énergétique.

### ► Arrêt du financement public des énergies non renouvelables

La réalisation des objectifs de 20% pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables nécessite des financements, notamment publics. Ces secteurs sont encore peu structurés par rapport aux secteurs fossiles et nucléaire, mais ils créent du savoir-faire technologique, ouvrent des marchés à l'export et sont très créateurs d'emplois. En Allemagne, de l'ordre de 70.000 emplois ont été créés en à peine deux ans. De plus, ils réduisent la facture et la dépendance énergétique de l'UE.

C'est pourquoi le budget de l'UE ainsi que les institutions financières comme la Banque Européenne d'Investissement (BEI) doivent progressivement arrêter leur financement des énergies fossiles et nucléaire au profit des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Actuellement, la BEI supporte massivement les projets fossiles : entre 2002 et 2006, elle a financé de tels projets à hauteur de 11.3 milliards d'euros, contre seulement 3 milliards pour les énergies renouvelables.

### ► Séparation de la production et du transport sur les marchés de l'électricité et du gaz

Cette partie de la législation européenne est cruciale pour l'accès aux réseaux des énergies renouvelables ou encore de la co-génération et pour la promotion de l'efficacité énergétique. La France doit faire avancer ce processus européen en y injectant une grande dose de lutte contre les changements climatiques.

## Une France exemplaire sur son territoire

Au niveau français, l'association d'experts Négawatt a montré la faisabilité d'une réduction des émissions d'au moins 30% en 2020. La France doit être exemplaire en s'engageant dès aujourd'hui à réduire ses propres émissions d'au moins 30%. En terme d'amélioration de son efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables, les objectifs européens de 20% sont des minimum pour la France comme les ONG l'ont rappelé au Grenelle. Cette exemplarité est indispensable si la France souhaite faire avancer le dossier climatique sur les scènes européenne et internationale.

# Une pêche durable préservant l'environnement & les emplois, c'est possible

## > CONTEXTE Les enjeux d'une présidence française réussie <

Selon la FAO, la pêche illégale (INN) (20) pourrait représenter jusqu'à 30% des produits de la mer extraits des océans. Elle met en péril les écosystèmes marins, la survie d'espèces menacées d'extinction comme le thon rouge ou le cabillaud mais aussi les emplois des marins pêcheurs.

**L'Union européenne n'est pas épargnée par ce phénomène alarmant de pillage des ressources halieutiques.**

### La pêche illégale en quelques chiffres

Dans la Mer de Barents, les captures illégales de cabillaud sont évaluées à plus de 100 000 tonnes chaque année pour une valeur estimée à 300 millions d'euros (21).

Concernant la Mer Baltique, la Commission européenne a demandé à la Pologne, l'Allemagne et le Danemark d'arrêter leurs pêcheries de cabillaud pour l'année 2007. En effet, les captures de cabillaud auraient dépassé de 35 à 45 % le quota fixé (22). En Méditerranée, les captures de thon rouge seraient elles supérieures de 40 % par rapport au quota fixé par l'ICCAT (23).

**La France est particulièrement concernée par la pêche illégale.** La Commission européenne a lancé en septembre 2007 une procédure d'infraction notamment contre la France pour manquement à l'obligation de communication à la Commission des captures de thon rouge et manquement en matière de contrôle de cette même pêche. Ces manquements ont conduit la flotte française à dépasser de nouveau largement son quota en 2007.

Or, de l'avis de la grande majorité des spécialistes, la situation du stock de thon rouge est catastrophique et si des mesures drastiques ne sont pas prises immédiatement l'effondrement de la population est inévitable à court terme.

**L'impact de la pêche illégale est encore plus néfaste dans les eaux territoriales des pays du Sud.** Elle prive en effet des populations côtières de pays en développement de leur unique source de protéine. L'Institut MRAG(24) évalue à 1 milliard de dollars par an le manque à gagner des pays de l'Afrique subsaharienne dû à l'activité des navires de pêche pirate.

Autre conséquence majeure : **la pêche illégale parasite toutes les démarches mises en place en faveur d'une pêche durable.**

**La Commission européenne montre une volonté claire d'intensifier la lutte contre la pêche illégale.** Elle a proposé le 17 octobre 2007 un règlement pour lutter contre la pêche illégale et proposera sous présidence française la révision du règlement sur le contrôle de la pêche (2847/93).

## > Les DEMANDES du WWF-FRANCE <

La France est pour l'instant la seule à avoir reconnu ses erreurs en déclarant le dépassement de 50% de son quota de thon rouge. C'est un premier pas courageux essentiel dans la lutte contre la pêche illégale. Elle doit aller plus loin car elle a les moyens de peser de manière déterminante pour inverser la situation.

### Au niveau national

Comme cela a été demandé par consensus dans le cadre des groupes de travail du Grenelle, le WWF appelle le gouvernement français à « *éradiquer la pêche illégale dans les eaux sous juridiction française ainsi que les produits illégaux sur le marché français* » (**engagement n°87**).

Il s'agit d'un problème de police de l'entier ressort des autorités françaises.

Le WWF prend acte des récentes déclarations du Ministère de l'Agriculture en faveur du renforcement des contrôles, constate la grande faiblesse des moyens actuels et demande que le gouvernement débloque les moyens financiers et humains pour y parvenir.

Le WWF appréciera à l'automne la politique mise en œuvre par le gouvernement au regard du déroulement de la saison de pêche 2008.

### Au niveau européen

Le WWF appelle aussi le gouvernement français à devenir moteur, au sein de l'Union européenne, du combat contre la pêche illégale notamment en veillant à ce que les points suivants soient pris en compte dans les **futurs règlements européens** (pêche INN et contrôle) ou dans leur mise en œuvre.

#### ► Accroître la transparence et la responsabilité dans le secteur de la pêche

- Création d'une base de données de toute la flotte européenne pêchant dans et hors des eaux de l'UE précisant les licences de pêches spécifiques, les zones d'activités

et l'historique des infractions aux règlements européens. Cette base servira lors de la mise en place de licences ou la distribution de subventions. Elle doit être accessible à tous, notamment aux acteurs de la distribution afin qu'ils puissent éviter les approvisionnements douteux.

- Harmonisation et optimisation du système de report des données de captures pour faciliter les comparaisons entre pays de l'UE ;

- Développement d'un système commun de responsabilisation face aux infractions (amendes, confiscation de navires, d'engins, de cargaison, révocation de licence de pêche ou de vente de produits de la mer) ;

- Mise en place de sanctions minimales communes pour les infractions ;

- Création d'un registre communautaire des navires se livrant à la pêche INN ;

- Exclusion des navires, armements, entreprises ou individus ayant été confondus dans une affaire de pêche INN. Remboursement des aides communautaires par le pays membre dans les cas avérés de pêche INN ;

- Application de la réglementation européenne déjà existante en la matière (art. 23(4) du règlement 2371/2002, art. 5.2 du règlement 847/96...) qui contraint les Etats membres à rembourser les dépassements de quotas.

### ► Renforcer la traçabilité des produits de la mer ainsi que les contrôles

- Renforcer la réglementation en matière de traçabilité des produits de la mer ;

- Interdiction du commerce du poisson provenant de la pêche INN ;

- Mise en place d'un certificat de capture prouvant l'origine légale du poisson avant qu'il ne puisse être débarqué ou importé dans l'Union européenne ;

- Interdiction d'entrée dans les ports de l'UE pour les navires qui se livrent à la pêche INN et pour leurs poissons ;

- Mise en place d'un accord international sur l'homogénéisation des contrôles effectués dans les ports de débarquements ;

- Mettre fin au système pernicieux des pavillons de complaisance ainsi qu'au « reflagging » ;

- Adopter une législation stricte et contrôlée en matière de transbordement.

**Ces modifications sont indispensables à l'efficacité du système. Elles bénéficieraient à la fois aux stocks de poissons, aux pêcheurs européens ainsi qu'aux pêcheurs et populations des pays du Sud.** Rappelons s'il est nécessaire cette évidence : de la bonne gestion des ressources marines découlera la pérennisation des emplois des marins pêcheurs.

## Au niveau international

Le WWF a appelé le gouvernement français à promouvoir vigoureusement au sein de l'Union européenne le principe d'un **arrêt d'au moins 3 ans de la pêche au thon rouge** afin d'obtenir des données scientifiques saines sur lesquelles pourra se baser un futur plan de recouvrement du stock. Malheureusement, lors de la dernière réunion de l'ICCAT (Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique) qui s'est tenue à Antalya du 9 au 18 novembre 2007, les différents membres y compris l'UE n'ont pas modifié le quota de 29 500 tonnes alloué aux flottes pêchant le thon rouge pour l'année 2008. Pour la prochaine réunion de l'ICCAT qui se tiendra en novembre 2008, le WWF demande à la France de veiller à ce que la gestion du thon rouge soit de nouveau à l'agenda et renouvelle sa demande d'un suivi strict des recommandations scientifiques.

Selon la FAO, plus des ¾ des espèces marines exploitées sont surpêchées ou en passe de l'être. **Avec un espace maritime se situant au second rang mondial en terme de superficie, la France a une responsabilité mondiale particulière dans la préservation des ressources halieutiques.** Or, si elle le veut, **la France peut faire de sa présidence de l'Union européenne celle qui aura enfin combattu efficacement la pêche illégale.**

## ► Mise en oeuvre & évaluation de la politique commune de la pêche (PCP) ◀

Plus largement, la révision de la Politique Commune de la Pêche (PCP) est prévue pour 2012 et l'évaluation de cette politique, sous forme d'un « bilan de santé », doit être lancée sous présidence française, fin septembre. Or, le WWF n'a pu que constater, dans deux récents rapports (25), l'échec de la PCP à mettre en place une gestion durable des pêches.

**En raison de la responsabilité particulière de la France, le WWF appelle le gouvernement français à prendre, lors de sa présidence, l'initiative en Europe sur deux points :**

### ► Suivi des recommandations scientifiques

L'exemple le plus désolant de l'échec de la PCP est son incapacité à suivre les recommandations scientifiques comme cela a encore été le cas en 2007 lors du traditionnel Conseil des ministres de décembre décidant des quotas de pêche.

Le WWF demande donc à la Commission et au Conseil des ministres de la pêche d'avoir le courage et la volonté politiques nécessaires pour enfin suivre les recommandations scientifiques lors de la **révision des quotas** et pour prendre des mesures décisives visant la mise en place d'une exploitation durable des ressources halieutiques à long terme. Le WWF appelle la France à défendre vigoureusement cette position au cours du Conseil des ministres de la pêche de décembre 2008.

**L'avenir de la profession et l'avenir de la ressource en dépendent.**

### ► Evaluation transparente du bilan de la PCP et lancement d'États Généraux de la Pêche

Compte tenu de la crise énergétique, environnementale, économique et sociale, que connaît la pêche aujourd'hui, le WWF demande à la France de prendre l'initiative durant sa présidence de l'Union européenne :

- d'accélérer le processus d'évaluation dit « bilan de santé » de la Politique Commune de la Pêche ;

- de l'officialiser en proposant un **processus formel d'évaluation et de consultation, transparent et réunissant toutes les parties prenantes** dont les acteurs environnementaux – Institutionnels et ONG ;

- de **lancer des États Généraux de la pêche au niveau européen réunissant ces mêmes acteurs.**

Pour cela, le WWF demande à la France d'organiser au niveau national, dès 2008, des **États de la Pêche sur le modèle du Grenelle de l'Environnement** réunissant toutes les parties prenantes, pour qu'un constat puisse être partagé et qu'une vision commune de la pêche à long terme puisse être définie. Seul un tel cadre permettra la mise en place en France d'une pêche réellement durable d'ici cinq ans.

Ces États généraux pourront impulser une réflexion au niveau européen et nourrir le bilan de santé de la Politique Commune des Pêches.

# Une agriculture durable en harmonie avec les hommes & la nature, c'est possible

## > CONTEXTE Les enjeux d'une présidence française réussie <

« Nous avons une nouvelle ambition, une ambition pour une agriculture plus durable (...) Ce message je le porterai dès le début de la présidence française de l'Union européenne à l'occasion d'un grand débat d'orientation sur les principes fondateurs de la politique agricole commune de 2013 ».

Nicolas Sarkozy, discours de clôture du Grenelle, 25 octobre 2007

« (Les) nouvelles perspectives pour l'agriculture pour 2013 (...) doivent être débattues, partagées au sein de notre pays, par les agriculteurs bien sûr mais également par la société (...) La politique de l'environnement n'est pas en dehors de la politique agricole. Elle constitue même une nouvelle voie du développement de l'agriculture »

Michel Barnier, 11 décembre 2007

Le modèle agricole dominant adopté en France et en Europe a des **impacts majeurs** sur l'environnement et la santé, ainsi que sur l'économie et le tissu rural.

D'un **point de vue environnemental**, tous les écosystèmes sont touchés de façon plus ou moins forte par l'activité agricole :

- pression sur les ressources en **eau** du fait de l'irrigation, pollution considérable des eaux par les pesticides et les engrais (96% des cours d'eau et 61% des eaux souterraines mesurés par l'IFEN en 2004 sont touchés par les pesticides ; 50% des cours d'eau sont classés en état moyen à mauvais concernant la concentration en nitrates) ;

- **sols** de plus en plus soumis à l'érosion et à la perte de fertilité ;

- **écosystèmes** (forêts, savane notamment...) décimés dans les pays producteurs de soja et d'huile de palme destinés à l'alimentation des cheptels européens et aux agrocarburants, etc. (pour rappel : la déforestation contribue à hauteur de 20% au réchauffement climatique mondial) ;

- perte de **biodiversité** : habitats (zones humides...) et espèces ;

- contribution aux **émissions de gaz à effet de serre** (de l'ordre de 30% pour la France).

De plus, outre la crise environnementale, l'agriculture

est d'ores et déjà confrontée au dérèglement climatique, auquel viendra s'ajouter la crise énergétique.

D'un **point de vue sanitaire**, la situation se dégrade.

- une contamination généralisée par les **pesticides** touche les agriculteurs comme les consommateurs comme le montre la contamination aux pesticides dans 100% des échantillons de sang ou de cordons ombilicaux analysés, la présence de résidus de pesticides dans près de la moitié des fruits et légumes analysés par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), le nombre d'agriculteurs touchés par des maladies neurodégénératives (maladie de Parkinson et autres troubles liés aux traitements pesticides...);

- les conditions d'élevage hors-sol favorisent le **développement de pathologies** chez les animaux (grippe aviaire, fièvre aphteuse...), susceptibles d'être transmises à l'homme.

D'un **point de vue socioéconomique**, le bilan en terme d'emploi rural comme d'indépendance alimentaire de l'Europe, mais aussi des pays du Sud, est plus que mitigé :

- **disparition du tissu rural** nécessaire à l'équilibre des territoires : perte massive de l'emploi agricole non compensée par l'emploi de l'industrie agroalimentaire, disparition des petites et très petites exploitations (disparition d'un million d'exploitations entre 1970 et 2003 en France) ;

- **forte dépendance** des agriculteurs aux **aides publiques** (qui représentent 77% du revenu moyen des agriculteurs français) ;

- **déficit** de l'Union européenne (77%) et de la France (56%) en **protéines végétales** plaçant ainsi l'Europe dans une situation de forte vulnérabilité face aux importations de soja ;

- **déstabilisation des marchés agricoles des pays du Sud** par les exportations européennes (écoulement des excédents dus à la surproduction, stratégie exportatrice de l'UE).

**Ces impacts, à considérer en tant que tels, se doublent d'un coût financier important pour la collectivité en raison des dépenses publiques nécessaires pour y remédier : traitement de l'eau (2 milliards d'euros par an de redevance des ménages pour les Agences de l'eau), dépenses de sécurité sociale, etc.**

La France, en tant que pays agricole de premier plan sur la scène internationale et en tant que 1er pays bénéficiaire des aides de la Politique Agricole Commune (PAC), est un acteur majeur qui a les moyens et la responsabilité de peser pour un changement de modèle agricole au niveau national et européen.

#### La solution existe : l'agriculture durable

Pourtant des solutions existent pour concilier agriculture, préservation de l'environnement, équité sociale et performance économique. L'agriculture durable recouvre des systèmes agricoles basés sur plusieurs éléments :

- la recherche d'économie en intrants (eau, pesticides, engrais, énergie, compléments alimentaires...), notamment par la valorisation des fonctions naturelles des écosystèmes, qui permet d'optimiser la production (respect des principes agronomiques, utilisation des déchets d'élevage, réhabilitation des haies, de l'humus, des auxiliaires naturels, etc.) ;
- le recours à des modes de commercialisation locale, qui permet à la fois de recréer de la proximité entre producteur et consommateur, et d'adopter une démarche solidaire avec les pays du Sud en ne déstabilisant pas leurs marchés par l'exportation.

Cette agriculture n'est pas à inventer : elle existe et est pratiquée dans toute l'Europe par des agriculteurs soucieux de leur environnement, du dynamisme de leur territoire, et de leur qualité de vie. Les agriculteurs engagés dans cette démarche prouvent au quotidien sa viabilité économique (hausse de la valeur ajoutée de la production, hausse de l'emploi agricole, meilleure transmission des exploitations...) : agriculture biologique, modèles suisse et danois de production intégrée, élevages basés sur des systèmes herbagers (modèle adopté par les Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural – CIVAM, dont le Réseau Agriculture Durable en France), etc.

## > Les DEMANDES du WWF-FRANCE <

Face à ce constat, le WWF-France demande au président et au gouvernement français :

### Au niveau national

► **La promotion d'une politique nationale ambitieuse de réconciliation de l'agriculture et de la préservation de l'environnement, avec pour objectif un passage de 100% de la Surface Agricole Utile en agriculture durable en 2020,**

### incluant 30% d'agriculture biologique

Cela passe nécessairement par un ensemble de choix courageux.

- **transfert de 30% des crédits du 1er pilier de la PAC vers le 2ème pilier**, comme la réforme de la PAC de 2003 le permet (20% par la modulation et 10% par l'application de l'article 69) ;

- disparition, pour le calcul des aides, des références historiques aux Droits à Paiement Unique au profit d'aides à l'hectare, y compris pour les productions qui ne bénéficient d'aucune aide (fruits et légumes notamment) ;

- mise en place d'une **politique fiscale qui favorise les pratiques agricoles durables** : augmentation de la taxation des pesticides (15% pour les herbicides et fongicides, 20% pour les insecticides, dès 2008), taxation des exploitations selon leur bilan azoté, réduction de la taxation des produits issus de l'agriculture biologique ;

- **augmentation de la part des aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique** pour répondre à la demande croissante ainsi qu'à la volonté de développer la restauration collective à partir de produits biologiques ;

- **favoriser les circuits courts** en autorisant les collectivités territoriales à faire appel au critère local dans les marchés publics afin de favoriser l'approvisionnement de la restauration collective en produits de proximité.

### ► La révision des mécanismes français de gouvernance de la politique agricole

De revoir, dans l'esprit du Grenelle de l'environnement, les mécanismes français de gouvernance de la politique agricole, de manière à renforcer la participation des associations de protection de l'environnement au sein des instances consultatives (notamment, le Conseil supérieur d'orientation de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Ministère de l'agriculture et de la pêche).

### Au niveau européen

► **L'association, sous présidence française de l'Union européenne, d'une diversité d'acteurs environnementaux et d'organisations d'agriculture durable aux décisions relatives au bilan de santé de la PAC et à la réflexion sur sa future refondation.**

Cela pourrait se faire notamment en organisant une réunion à haut niveau des experts de l'agriculture et de l'environnement des 27.

### ► L'établissement des bases d'une refondation de la PAC qui soutienne véritablement les agricultures respectueuses de l'environnement

Cela se fera en oeuvrant pour un réaménagement de la PAC restaurant la légitimité des subventions à l'agriculture par une répartition plus équitable des aides et par des aides fondées sur des exigences environnementales fortes. Pour cela, il est nécessaire de :

#### 1 – légitimer les aides du 1er pilier par l'environnement, l'emploi et les territoires.

- en repensant l'**écoconditionnalité pour qu'elle prenne en compte la cohérence globale et agronomique des systèmes d'exploitation** : respect de la législation (utilisation légale des terres et de l'eau, Directive cadre sur l'eau...), respect des principes agronomiques (assolements diversifiés, rotations culturales), réduction de l'utilisation de pesticides et d'engrais, gestion de l'eau (irrigation, bandes enherbées...), gestion de la biodiversité (jachère environnementale sur les surfaces productives comme non productives, couverture des sols...) ;

- en **appliquant cette écoconditionnalité exigeante aux cultures énergétiques** ;

- en **plafonnant les aides en fonction de l'emploi** sur les exploitations, et parvenir à un paiement forfaitaire mutualisé au niveau régional ;

- en maintenant un **couplage** des aides à la production dans les régions dont les équilibres territoriaux dépendent de l'élevage de ruminants ;

- en **arrêtant totalement les subventions à l'exportation** qui détruisent l'agriculture vivrière des pays du Sud.

#### 2 – soutenir les pratiques favorables à l'environnement par le renforcement du 2ème pilier et de l'article 69.

- en **augmentant fortement le budget du 2ème pilier** afin qu'il ait réellement les moyens de remplir ses missions (financement des mesures agri-environnementales et des zones défavorisées essentiellement) et de résister aux nouvelles pressions budgétaires (nouveaux défis, élargissement, cofinancement national de 50%). Le WWF demande donc que le **taux de modulation obligatoire soit porté à 20%**, comme annoncé par la Commission en 2003 – et non à seulement 13% (proposition actuelle) ;

- en **généralisant dans tous les Etats membres la mise en œuvre de l'article 69**, qui permet de prélever jusqu'à 10% des crédits du 1er pilier pour soutenir des systèmes agricoles de qualité et des mesures environnementales, sans cofinancement national.

Dans les deux cas, les crédits conséquents ainsi dégagés doivent être centrés sur la protection de l'environnement et la valorisation des filières courtes, et non sur la gestion

des risques (sanitaires, climatiques), en soutenant les systèmes de production tels que l'agriculture biologique, les systèmes herbagers ou de grandes cultures économes en intrants, etc.

**3 – mettre en place une réelle politique d'autosuffisance en protéines végétales** de l'Union européenne conditionnée par le respect de l'environnement :

- **en soutenant la culture de légumineuses**, plantes riches en protéines qui constituent une alternative au soja et qui ont également un intérêt agronomique (fixation de l'azote) ;

- en privilégiant l'**élevage basé sur le pâturage** ;

- en **redéveloppant la complémentarité entre culture et élevage**.

Cette politique d'autosuffisance limiterait la destruction des écosystèmes des pays producteurs de protéines végétales destinées à l'alimentation animale des pays du Nord. Elle est, de plus, l'un des moyens les plus décisifs pour permettre à l'Union européenne de s'affranchir de sa dépendance aux importations d'OGM (Organismes Génétiquement Modifiés), dont la majeure partie provient du soja destiné à l'alimentation animale.

**Dans la perspective de la révision du budget européen, une Politique Agricole Commune renouée et rééquilibrée est le seul projet dont la légitimité sera suffisante pour conserver une PAC alors que de nombreux Etats membres souhaitent une réorientation du budget vers d'autres priorités.**

Respectueuse de l'environnement, créatrice d'emplois au niveau des territoires, plus équitable envers les pays du Sud en leur laissant la possibilité de développer une agriculture vivrière et d'assurer ainsi leur propre sécurité alimentaire, cette nouvelle PAC doit être un projet ambitieux et fédérateur à l'échelle de l'Union.

Une telle politique permettrait de **redonner du crédit à la France en tant qu'acteur européen moderne et force de propositions sur les questions environnementales et alimentaires.**

**Position partagée avec la FNCIVAM (Fédération Nationale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) et le RAD (Réseau Agriculture Durable)**

# En finir avec le pillage du bois avec un règlement ambitieux, c'est possible

## > CONTEXTE Les enjeux d'une présidence française réussie <

Avec 560 millions de m<sup>3</sup> équivalent bois rond importés chaque année, l'Europe est l'un des plus gros importateurs de bois. Or on estime que près de 23% des produits bois (y compris le papier) sont issus de zones où la probabilité d'une origine illégale est très forte (26). Un bois est d'origine illégale lorsqu'il a été coupé, transformé, transporté, acheté ou vendu en violation du droit national du pays producteur.

Les pays tropicaux exportateurs, tels le Brésil, l'Indonésie, la Malaisie, le Cameroun, le Gabon, mais aussi les pays d'Europe de l'Est et la Russie, sont fortement concernés par l'exploitation illégale du bois, qui porte sur 20 à 90 % des bois exploités (27) (47% au Brésil, 73% en Indonésie, environ 30% au Cameroun) !

**Cette exploitation sauvage a des conséquences dramatiques tant au niveau environnemental que social et économique.**

### Conséquences environnementales, économiques et sociales de l'exploitation illégale du bois

- Aggravation du dérèglement climatique  
La déforestation et la dégradation des forêts contribuent approximativement à 20% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, soit autant que le transport. Or, selon la FAO, 50% de la déforestation (28) est dû à l'exploitation forestière. Lutter contre l'exploitation illégale de la forêt, c'est donc agir efficacement sur les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle planétaire.  
De plus les forêts, par leur action de régulation des températures et du régime des pluies, jouent un rôle important dans la modération des phénomènes climatiques extrêmes.

- Appauvrissement sans précédent de la biodiversité mondiale  
Les forêts abritent plus de la moitié de la biodiversité terrestre. La forêt tropicale est particulièrement riche en biodiversité avec plus de 200 espèces d'arbres différentes par hectare. Or 13 millions d'ha de forêt tropicale disparaissent chaque année soit l'équivalent d'un terrain de football toutes les 2 secondes.  
Au rythme actuel de déforestation, les derniers grands singes, mais aussi les éléphants des forêts, les jaguars, les tigres... et tout un cortège de faune et de flore moins visible risquent de disparaître à moyen terme (29).

Ces destructions fragilisent la capacité d'adaptation des écosystèmes forestiers face aux réchauffements climatiques et risquent ainsi de priver l'humanité des biens et services qu'ils rendent (régulation des pluies, épuration de l'eau, purification de l'air, matériaux...). C'est aussi un appauvrissement sans précédent du patrimoine génétique de notre planète qui n'est pas sans conséquences sur la recherche scientifique appliquée (pharmacie, médecine, etc.)

- Appauvrissement des populations locales  
350 millions de personnes dépendent intégralement des forêts pour leur subsistance, et on estime à plus d'un milliard les personnes dont la survie dépend indirectement de la forêt. La disparition des forêts représente aussi un appauvrissement considérable du patrimoine culturel de l'humanité, fruit de siècles d'interactions entre la forêt et les peuples qui l'habitent.

- Perte de revenus des Etats producteurs  
Déforestation et dégradation des forêts entraînent une perte de revenus conséquente pour les Etats producteurs estimée à 10-15 millions de dollars par an (30).

Ces conséquences doivent être mises en regard de la fragilisation que subiront ces Etats et leurs populations due aux conséquences des réchauffements climatiques pour lesquels ils seront en première ligne (ruissellement et latérisation des sols, exode rural etc.) alors qu'ils n'ont ni les infrastructures, ni les activités pour gérer une telle situation. **Outre la multiplication des drames humains, cela pourrait accroître fortement les risques de conflits pour l'accès aux ressources premières dans de nombreux points du globe.**

Aggravation des changements climatiques, destruction du patrimoine génétique mondial, appauvrissement des pays exportateurs et accroissement de l'instabilité géopolitique, le commerce de bois illégal est une activité dont les impacts sont à prendre très au sérieux.

## Obtenir une avancée décisive dans la lutte contre l'exploitation illégale du bois

Aujourd'hui, un bois exploité illégalement, dans un parc national par exemple, est considéré, une fois qu'il a quitté le port de son pays, comme légal au regard du droit international, communautaire et français. Le commerce international du bois opère donc comme une sorte de « blanchiment » de l'exploitation illégale de la forêt.

Au vu de ce constat, l'UE a lancé en 2003, à la demande des ONG et avec le soutien de la France, un plan d'action FLEGT qui devrait se traduire par une proposition de

règlement de la Commission en juillet 2008 permettant d'assurer la légalité et la traçabilité des bois mis sur le marché européen. Si tel était le cas, le texte devrait être examiné pendant la présidence française par le Parlement et le Conseil.

La France a donc une double responsabilité : dans un premier temps, peser de tout son poids auprès de la Commission et des Etats membres pour qu'une telle proposition soit effectivement faite ; puis dans un second temps s'assurer du bon avancement du texte pendant sa présidence.

Ce règlement sur l'importation du bois illégal permettra de :

- **Rétablir des règles du jeu équitables** en ne pénalisant pas les bois issus de forêts bien gérées, notamment européennes, **face au dumping environnemental et social que constitue le bois illégal** ;

On estime en effet qu'un bois illégal coûte environ 50% moins cher qu'un bois légal. Plus de 90 entreprises en Europe ont signé un Appel (31) demandant la mise en place d'une telle directive ;

- **Eviter les contournements des Accords Volontaires de Partenariat** passés dans le cadre de la directive sur les accords volontaires de partenariat FLEGT ;

Ces accords visent à inciter les pays exportant du bois tropical vers l'UE à accroître, grâce à une aide financière spécifique, leur contrôle au travers d'une meilleure coordination des douanes et de la mise en place d'un contrôle indépendant. Actuellement en négociation entre l'UE et certains pays producteurs, ces accords ne devraient, en l'état actuel du texte, que concerner les échanges commerciaux directs et ne prendraient donc pas en compte les importations transitant par des pays tiers.

Le futur règlement sur l'importation du bois illégal viendrait donc compléter ce dispositif en agissant sur les pays importateurs européens par l'interdiction des importations de bois illégal quel que soit le transit international du bois.

- **Prendre en compte les pays non tropicaux** ;

Bien qu'étant les plus gros exportateurs au niveau mondial, la Russie et la Chine ne sont pas concernées par les accords volontaires. Le futur règlement permettra d'homogénéiser les exigences pour les produits bois entrant sur le marché européen quelle que soit leur origine géographique.

- **Soutenir les initiatives des entreprises déjà engagées dans des processus de vérification de l'origine de leurs bois** ;

90 entreprises et fédérations ont ainsi signé une déclaration (32) affirmant leur soutien à un tel règlement. En effet celui-ci leur permettrait de ne pas être pénalisées par des bois d'origine illégale vendus à bas prix.

- **Soutenir les initiatives des Etats membres engagés dans une politique d'achats publics de bois éco-conditionnés.**

Les achats publics représentent près de 20% des achats en Europe (24% en France) ; leur poids sur les marchés est donc loin d'être négligeable. Or les gouvernements qui ont décidé d'avoir une politique d'achat publique verte se heurtent aujourd'hui à des difficultés d'identification de l'origine des bois (traçabilité) ainsi que des garanties de légalité. Un règlement sur les importations de bois illégal résoudrait ces deux difficultés notamment en harmonisant les exigences requises par les pays importateurs de l'UE (périmètre de légalité, documents prouvant la légalité, traçabilité).

Cette harmonisation est la condition nécessaire à une politique d'achats publics de bois éco-conditionnés efficace.

### Qu'est-ce que FLEGT ?

En 2003, l'UE a lancé un plan d'action FLEGT (Forest Law Enforcement Governance and Trade) qui a identifié les principaux leviers pour lutter contre l'importation de bois d'origine illégale : aide au développement et coopération (accords volontaires de partenariat ...), contrôle du commerce du bois, achats publics, initiatives du secteur privé, responsabilité des institutions financières (critères environnementaux et sociaux à l'octroi de prêts...).

FLEGT contient aussi des options dites additionnelles portant notamment sur une législation visant à interdire l'importation de produits bois d'origine illégale. Jugeant une telle législation indispensable, FERN, WWF et Greenpeace ont remis en 2004 à la Commission européenne une proposition de texte en ce sens. En 2007, la Commission a enfin lancé une étude de faisabilité sur le sujet. Une consultation publique a eu lieu sur les différentes options ainsi qu'une étude d'impact, qui ont abouti à la proposition de règlement aujourd'hui en discussion.

## > Les DEMANDES du WWF-FRANCE <

### Au niveau national

Alors qu'elle est le 6<sup>ème</sup> importateur européen de produits bois en provenance des zones à risque (33), la France n'apparaît qu'au 11<sup>ème</sup> rang des pays européens en terme de lutte contre l'exploitation illégale du bois. Loin derrière le Royaume Uni ou l'Autriche (34).

Dans les conclusions du Grenelle, il a été décidé de « renforcer la démarche de certification et privilégier

l'emploi du bois certifié dans les constructions publiques : 100 % du bois acheté par l'Etat sera du bois certifié à compter de 2010 » et de « rendre obligatoire la certification des bois importés ».

Pour mettre en oeuvre ces engagements, le WWF demande :

- **leur reprise telle quelle dans la loi de mise en œuvre du Grenelle** avec la mention d'une certification indépendante, et non celle d'une simple gestion durable des forêts (non garantie par une certification) ;

- **l'exemplarité des achats publics** avec, en priorité, une exigence de certification crédible, telle le FSC, pour tous les bois tropicaux d'ici 2010. Des moyens doivent être mis en œuvre pour appliquer cet engagement, notamment en terme d'information des services et de suivi ainsi que d'une véritable incitation des collectivités locales ;

- **le renforcement et l'amélioration des contrôles et statistiques douaniers** ;

- **une forte augmentation de la part de l'aide à la coopération allant à la protection de la biodiversité forestière.**

### Au niveau européen

Dans les conclusions du Grenelle de l'Environnement, « la lutte contre le commerce illégal du bois et le développement des alternatives à l'exploitation destructrice des forêts, sous forme d'une gestion saine » a été inscrite parmi les priorités de la présidence française de l'Union européenne.

Les déclarations de Monsieur le Ministre d'Etat, Jean-Louis Borloo des 18 mars et 29 mai 2008 sur les importations de bois tropical ont confirmé la volonté du gouvernement de lutter contre ce fléau.

Dans cet état d'esprit, le Comité Opérationnel Forêt, dont les conclusions ont été portées par le sénateur Leroy, propose qu'une communication officielle soit faite par la France à la Commission européenne afin de soutenir une législation rendant illégale l'importation de bois illégal.

La présidence de l'Union européenne représente une occasion unique pour la France de faire avancer de manière déterminante ce dossier stratégique. Cela lui donne aussi une responsabilité sans précédent.

Pour une présidence française réussie, le WWF-France demande au gouvernement et au président français :

**1 – d'œuvrer** dès maintenant auprès des Etats membres encore réticents afin de les convaincre de la nécessité de se doter d'un règlement rendant illégale l'importation de bois illégal ;

**2 – de communiquer** officiellement à la Commission européenne la demande de la France que soit proposée une législation exigeante (cf. point 3) imposant que seul le bois et les produits dérivés du bois provenant d'exploitations légales soient mis sur le marché.

**3 – de veiller** à ce que le règlement qui devrait être adopté par le Parlement européen et le Conseil pendant la présidence française de l'UE :

- ait pour but de garantir que seuls des produits bois issus de source légale soient mis sur le marché européen. L'objectif du règlement devrait être la lutte contre l'exploitation illégale du bois, la déforestation et la dégradation des forêts, ainsi que contre la perte de biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre qui y sont liés. La base légale pour un tel règlement devrait donc être l'article 175 du Traité européen ;

- définisse l'exploitation illégale sur la base des trois piliers du développement durable et des accords multilatéraux existants ;

- couvre tous les produits issus du bois, y compris les produits transformés comme le papier, l'emballage ainsi que la biomasse forestière utilisée pour la production d'énergie ;

- mette en place des règles de traçabilité et des procédures de vérification standardisées que les entreprises devront appliquer, crée des mécanismes de contrôle fiables et institue des sanctions efficaces et dissuasives ;

- donne aux entreprises la responsabilité de garantir la légalité, sur la base des procédures et définitions édictées par le règlement ;

- crée une base de données publique sur les entreprises sanctionnées pour activités illégales permettant ainsi aux opérateurs d'identifier les fournisseurs à risques ;

- reconnaisse, dans un souci de cohérence et afin de ne pas dupliquer les systèmes, la certification FSC qui inclut le contrôle indépendant de la légalité et de la traçabilité ;

**Un tel règlement serait-il contraire aux règles de l'OMC ?**

Ce règlement qui suivrait les recommandations ci-dessus ne constituerait pas une discrimination ou une restriction déguisée au commerce international car il s'appliquerait autant aux bois intracommunautaires qu'à ceux importés dans l'Union. Il est de plus autorisé par l'article XX(g) du GATT/OMC qui permet que des mesures de restriction au commerce soient prises pour conserver des ressources naturelles épuisables.

Enfin, il serait en conformité avec le principe de la « bonne foi » inscrit dans les accords de l'OMC car il demanderait aux entreprises de s'assurer qu'elles ne placent pas sur le marché des produits d'origine illégale. L'OMC ne saurait défendre le commerce de produits d'origine illégale, alors qu'il soutient, dans ses objectifs, l'équité et l'impartialité du commerce international.

**Ce règlement ne réglera pas, à lui seul, tous les problèmes de gouvernance. Cependant, il posera les bases d'un accord international sur la lutte contre le commerce illégal du bois.**

De plus, il ne constitue qu'une étape indispensable. En effet en raison des insuffisances des législations nationales, le seul critère de légalité ne suffira pas à garantir pleinement que le bois est issu d'une gestion durable de la forêt.

Cette première étape devra donc être suivie d'incitations fortes pour aller vers une gestion prenant véritablement en compte les critères environnementaux et sociaux. Cette gestion devra être garantie par une certification crédible. Les achats publics pourront alors s'appuyer sur une telle certification et servir de moteur pour favoriser la gestion durable de la forêt.

**La France, par une gestion exemplaire au niveau national et en oeuvrant pour l'obtention d'une législation exigeante au niveau européen, peut se positionner comme un acteur de poids, crédible, sur la scène internationale.**

Cette crédibilité pèsera notamment lors des négociations post-Kyoto concernant la prise en compte de la déforestation évitée dans les mécanismes de réduction des émissions.

1. « Human Tide: the real migration crisis », Christina Aid, 2007.
2. [http://www.panda.org/about\\_wwf/where\\_we\\_work/europe/what\\_we\\_do/arctic/publications/index.cfm?uNewsID=131801](http://www.panda.org/about_wwf/where_we_work/europe/what_we_do/arctic/publications/index.cfm?uNewsID=131801)
3. « Climate Solutions. WWF's vision for 2050 », WWF, 2007.  
Disponible sur <http://assets.panda.org/downloads/climatesolutionweb.pdf>
4. [http://www.ecoequity.org/docs/TheGDRsFramework\\_highres.pdf](http://www.ecoequity.org/docs/TheGDRsFramework_highres.pdf)
5. « Investment and financial flows to address Climate Change », UNFCCC, 2007.
6. « Adapting to climate change: What's needed in poor countries, and who should pay », Oxfam.  
La Banque Mondiale a évalué quant à elle dans un rapport d'avril 2006 le coût total de l'adaptation entre 10 et 40 milliards de dollars par an, mais elle n'intègre pas le coût de la protection des infrastructures existantes ou encore celui subi par les particuliers. Ces chiffres sont à comparer aux quelques centaines de millions de dollars qui sont disponibles sur les fonds pour l'adaptation de l'ONU.
7. De l'ordre de 25% dans le cas d'un objectif européen de réduction des émissions de 20%, 36% dans le cas d'un objectif de 30%.
8. « Is the CDM fulfilling its environmental and sustainable development objectives ? » de Lambert Schneider, de l'Institut Öko, financé par le WWF.  
Disponible sur [www.panda.org/climate/cdmevaluation](http://www.panda.org/climate/cdmevaluation).
9. Jusqu'à 40% des projets, représentant 20% des crédits, auraient pu avoir lieu sans aucun financement supplémentaire de la part du MDP.
10. [www.cdmgoldstandard.org](http://www.cdmgoldstandard.org). Indépendant, transparent et reconnu internationalement, Gold Standard est un label de haute qualité pour les crédits GES. Il se limite à des projets de développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, qui doivent se conformer à une interprétation stricte du critère d'additionnalité de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CNUCC), mettre en évidence leur contribution réelle au développement durable et se soumettre à une vérification par un organisme certifié par la CCNUCC.
11. « Making Sense of the Voluntary Carbon Market - a Comparison of Carbon Offset Standards », rapport du Stockholm Environment Institute et de Tricorona (investisseur dans le marché carbone), commandité par le WWF.
12. Pour un prix du CO2 estimé à 40 euros/tCO<sub>2</sub>.
13. Rapport du Wuppertal Institute pour le WWF, « Target 2020 - Policies and measures to reduce GHG emissions in the EU », 2005.  
Disponible sur [http://www.panda.org/about\\_wwf/where\\_we\\_work/europe/what\\_we\\_do/epo/news/index.cfm?uNewsID=24138](http://www.panda.org/about_wwf/where_we_work/europe/what_we_do/epo/news/index.cfm?uNewsID=24138)
14. Voir le rapport du Wuppertal Institute.
15. Voir par exemple Hepburn, C., Grubb, M., Neuhoff, K., Matthes, F. and Tse, M., 2006, « Auctioning of EU ETS Phase II allocations: how and why ? », Climate Policy, 6(1):135-158.
16. EU ETS phase II - the potential and scale of windfall profits in the power sector.  
Disponible sur [http://assets.panda.org/downloads/point\\_carbon\\_wwf\\_windfall\\_profits\\_mar08\\_final\\_report\\_1.pdf](http://assets.panda.org/downloads/point_carbon_wwf_windfall_profits_mar08_final_report_1.pdf)
17. Pour un prix du CO2 estimé à 40 euros/tCO<sub>2</sub>.
18. Livre vert du 22 juin 2005 de la Commission Européenne relatif à l'efficacité énergétique.
19. 100 milliards d'euros d'ici à 2020 selon le Plan d'action de 2006.

20. Illégale, Non régulée, Non déclarée (IUU en anglais).
21. Norwegian Directorate of Fisheries, Status Report for 2006 - Russian fishing of cod and haddock / transshipment at sea.
22. ICES, 2006 Baltic Fisheries Assessment Working Group
23. « The plunder of bluefin tuna in the Mediterranean and East Atlantic in 2004 and 2005 - Uncovering the real story », Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique - WWF (2006).  
Disponible sur [http://assets.panda.org/downloads/wwfbtreportfinalaeditionreducido\\_final.pdf](http://assets.panda.org/downloads/wwfbtreportfinalaeditionreducido_final.pdf)
24. Marine Resources Assessment Group.
25. WWF, WWF Mid-Term Review of the EU Common Fisheries policy, october 2007, 88 p.  
Disponible sur [http://www.panda.org/about\\_wwf/where\\_we\\_work/europe/what\\_we\\_do/epo/news/index.cfm?uNewsID=114620](http://www.panda.org/about_wwf/where_we_work/europe/what_we_do/epo/news/index.cfm?uNewsID=114620)  
« Proposition du WWF-France : pour une pêche durable en France et en Europe », WWF-France, 2007 (p 34-38)  
Disponible sur [http://www.wwf.fr/content/download/2837/14329/version/1/file/UEGC\\_WWF\\_rapport\\_complet.pdf](http://www.wwf.fr/content/download/2837/14329/version/1/file/UEGC_WWF_rapport_complet.pdf)

26. « The Economics of Illegal Logging and Associated Trade. OECD Round Table on Sustainable Development », A. Contreras-Hermosilla, R. Doornbosch, & M. Lodge. 2007.
27. « Keep it legal », WWF, 2006  
Disponible sur: [http://www.panda.org/about\\_wwf/what\\_we\\_do/forests/publications/index.cfm?uNewsID=82060](http://www.panda.org/about_wwf/what_we_do/forests/publications/index.cfm?uNewsID=82060)
28. Ce pourcentage comprend les effets induits par l'ouverture des routes et les installations en forêts.
29. Les grands singes risquent de disparaître d'ici 50 ans, les populations de tigres, rhinocéros, jaguar sont alarmantes.
30. « A revised strategy for the World Bank group », Banque Mondiale, 2001.
31. « FLEGT : Industry statement. Common European rules for fair competition and sustainable markets », Mai 2007.  
Disponible sur [http://www.wwf.org.uk/filelibrary/pdf/flegt\\_statement.pdf](http://www.wwf.org.uk/filelibrary/pdf/flegt_statement.pdf)
32. « FLEGT : Industry statement. Common European rules for fair competition and sustainable markets », Mai 2007.  
Disponible sur [http://www.wwf.org.uk/filelibrary/pdf/flegt\\_statement.pdf](http://www.wwf.org.uk/filelibrary/pdf/flegt_statement.pdf)
33. Zones où la probabilité d'une origine illégale est très forte. « Failing the forests, Europe's illegal timber Trade », WWF-UK, 2005. Disponible sur <http://assets.panda.org/downloads/failingforests.pdf>
34. Etude annuelle WWF « government barometer ». Disponible sur <http://www.wwf.org.uk/barometer/barometer.asp>

# Le WWF & l'UE

Ce manifeste est le fruit de la collaboration étroite de l'ensemble du réseau européen du WWF, présent dans 19 pays de l'Union européenne et à Bruxelles à travers son bureau des politiques européennes (WWF-EPO).

Créé en 1989, le **WWF-EPO** est la représentation du WWF auprès des institutions européennes.

Composé des meilleurs experts dans leur spécialité, sa mission est de peser sur les décisions politiques dans l'élaboration des politiques publiques de l'Union.

Le WWF-EPO est membre du **Green 10**, coalition des dix plus grandes ONG environnementales représentées à Bruxelles.

\* for a living planet® Document éco-conçu sur papier recyclé



© WWF - Canon / Carlos G. VALLECILLO

Maquette : Département de la communication



*pour une planète vivante\**

**WWF-France**  
1, carrefour de Longchamp  
75016 Paris  
Tel : 01 55 25 84 84  
Fax : 01 55 25 84 74

[www.wwf.fr](http://www.wwf.fr)  
[www.wwf-ue-2008.org](http://www.wwf-ue-2008.org)